

DATES DES PERMANENCES INSCRIPTIONS CANTINE POUR LES 2 ECOLES

Du 24 août au 21 septembre, les parents devront se rendre aux permanences prévues à la mairie d'Arandon ou à la mairie de Passins.

A compter du 1^{er} octobre 2017, les inscriptions à la cantine pour l'une ou l'autre école, pourront être enregistrées à la permanence de votre choix.

Avant la rentrée	PERMANENCE PASSINS (mairie)	PERMANENCE ARANDON (mairie)
Jeudi 24 AOUT 2017	16h00-18h30	
Mardi 29 AOUT 2017	16h00-18h30	10h00-12h00
Jeudi 31 AOUT 2017	16h00-18h30	17h30-19h00
Lundi 4 SEPTEMBRE 2017	8h00-10h00	
Après la rentrée		
Jeudi 21 SEPTEMBRE 2017	16h15-18h45	8h30-10h30
Jeudi 12 OCTOBRE 2017	16h15-18h45	8h30-10h30
Jeudi 16 NOVEMBRE 2017	16h15-18h45	8h30-10h30
Jeudi 07 DECEMBRE 2017	16h15-18h45	8h30-10h30
Jeudi 11 JANVIER 2018	16h15-18h45	8h30-10h30
Jeudi 1 ^{er} FEVRIER 2018	16h15-18h45	8h30-10h30
Jeudi 8 MARS 2018	16h15-18h45	8h30-10h30
Jeudi 29 MARS 2018	16h15-18h45	8h30-10h30
Jeudi 26 AVRIL 2018	16h15-18h45	8h30-10h30
Jeudi 17 MAI 2018	16h15-18h45	8h30-10h30
Jeudi 7 JUIN 2018	16h15-18h45	8h30-10h30
Jeudi 28 JUIN 2018	16h15-18h30	8h30-10h30

Les tickets repas doivent impérativement être remis le jeudi avant 9h pour la semaine suivante.

Cantine Arandon (maternelle) : tickets remis à l'accompagnatrice présente dans le car ou déposés dans la boîte aux lettres « CANTINE » située vers le portail de l'école.

Cantine Passins (élémentaire) : tickets remis au personnel communal présent en salle de cantine

DATE DE LA PERMANENCE INSCRIPTIONS PERISCHOOL POUR LES 2 ECOLES

Les inscriptions se feront à la garderie d'Arandon.

jeudi 31 août 2017 de 17h00 à 19h00

